

l'Orateur, je ne veux en parler que brièvement. J'en propose le retrait pour une raison bien simple: depuis que je l'ai présenté, le gouvernement a décidé de l'adopter. Est-ce à cause de mon insistance? Que les historiens en jugent. J'ai présenté le bill au cours de la dernière session et je l'ai présenté de nouveau durant la session actuelle, et le gouvernement a annoncé, il y a quelques semaines, qu'il adopterait la mesure.

• (5.40 p.m.)

Je rappelle que j'ai présenté le projet de loi avec l'intention de laisser l'effigie de Sa Majesté sur un des billets, celui de vingt dollars peut-être, et de représenter les anciens premiers ministres sur les autres. Le gouvernement aurait jugé préférable de laisser l'effigie de la Reine sur les billets de un, deux et vingt dollars et d'utiliser celle des anciens premiers ministres pour les autres. Comme c'est un fait accompli, je demande le consentement de la Chambre pour retirer le bill du *Feuilleton*.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle?

M. Bell: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, vous demanderez le consentement unanime là-dessus. Nous sommes d'accord, mais je demanderais que l'on représente le ministre des Finances (M. Benson) sur les billets de trente dollars.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Consent-on à ce que le bill C-30 soit retiré et à ce que que l'ordre soit annulé?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

M. Forest: Monsieur l'Orateur, étant donné nos remarquables progrès cet après-midi, je crois que la Chambre dans son ensemble consentirait à dire qu'il est six heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est levée à six heures.)

[M. Stewart (Cochrane).]

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA DÉFINITION, L'ACQUISITION, L'ADMINISTRATION, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Chrétien: Que le bill C-152, tendant à modifier la loi sur les parcs nationaux, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Harding: Monsieur l'Orateur, juste avant l'ajournement je parlais de quelques-unes des principales modifications proposées dans le bill C-152, loi modifiant la loi sur les parcs nationaux. J'ai parlé de mon inquiétude devant la tendance du gouvernement à se décharger de nombre de ces fonctions publiques des plus vitales sur le dos des sociétés de la Couronne, de ces sociétés sur lesquelles la Chambre a fort peu d'autorité. Les parcs nationaux sont une de nos richesses vitales et il nous faut bien examiner ce projet de loi pour être sûrs que nous sommes dans la bonne voie avant de l'adopter.

Il y a encore une ou deux choses dont j'aimerais parler au sujet de l'aménagement des parcs—du développement général des ressources—et qui se rapportent de très près au projet de loi qui nous occupe. Tous les députés savent que pour les divers parcs du Canada, municipaux, provinciaux et fédéraux, il existe différents types et différentes catégories en ce qui a trait au développement. Dans quelques parcs, il est permis d'exploiter les ressources forestières et minières, c'est une chose qui pendant des générations a provoqué l'ire des naturalistes et des amis de la nature et contre laquelle j'imagine qu'ils continueront de lutter. C'est pourquoi, je pense, on se préoccupe plus que jamais aujourd'hui d'aménager un grand nombre de parcs naturels où aucune commercialisation ne sera permise. Je le répète, nous ne saurions procéder trop rapidement à l'aménagement de ces étendues.

En ce qui concerne l'exploitation générale des ressources ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne doivent être très fiers du passé. Dans bien des cas, au Canada, l'exploitation des ressources tendait vers un seul objectif. Par exemple, en endiguant un cours d'eau qui coulait